

# **TARIF 2023**

## À compter du 1<sup>er</sup> Mai 2023

Le tarif dépendance est calculé chaque année en fonction du niveau de dépendance de la personne. Toutefois, en règle très générale, seul le tarif GIR 5/6 reste à la charge du résident, le complément étant presque toujours pris en charge au titre de l'A.P.A (Allocation Personnalisée d'Autonomie), sauf si les revenus de l'intéressé dépassent 2 635.45€ mensuel, auquel cas l'A.P.A devient dégressive.

### Journée d'hébergement (tarif révisé annuellement) :

-	Chambre individuelle	60.50€
_	Chambre double	55.70€

#### <u>Journée dépendance</u> :

-	GIR 1/2 =	21.04€
-	GIR 3/4 =	13.35€
-	GIR 5/6 =	5.67€

#### <u>Tarif journalier à la charge du résident</u> :

-	Chambre individuelle	<b>66.17</b> € (60.50 + 5.67)
-	Chambre double	<b>61.37</b> € (55.70 + 5.67)

#### <u>Tarif mensuel à la charge du résident (31 jours)</u>:

-	Chambre individuelle	<b>2 051.27 €</b> (66.17 * 31)
-	Chambre double	<b>1 902.47 €</b> (61.37 * 31)